

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE - Didier KAZMA – Mme Laurence ZARATE – MM. Maxime GAILLAC – Bruno BAYOL – MM. Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Mme Marie-Emilie BOTELLA – MM. Lionel AULANIER – Ambdillah BACAR - Mme Nadine BONTEMPS – M. Robert GREVEN.

**Procurations : Mme Laurianne VINCENT à Mme Michèle MACALUSO,
Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bruno BAYOL,
Mme Séverine MAZARS à Mme Magali GARRIC,
Mme Marine FARBOS à M. Laurent ALEXANDRE,
Mme Nicole JANNOT à M. Bernard AUGIER,
Mme Maryline SALVAN à M. Robert GREVEN.**

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Maxime GAILLAC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Subventions aux SIVU de la Piscine du GUA – SIVU de la Décharge du Montet et au C.C.A.S. – Exercice 2025.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE de voter les subventions à verser par la Communes aux organismes suivants :
Accusé de réception en préfecture
012-211200134-20250414-20250414_15-DE
Reçu le 23/04/2025

- SIVU de la Piscine du GUA..... 19 355.88 %
- SIVU de la Décharge du Montet..... 3 429.79 %
- C.C.A.S. 30 000.00 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les Services Fiscaux de l'Etat en fonction du bien immobilier et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **15 avril 2025**.
Publiée ou Notifiée le **15 avril 2025**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,

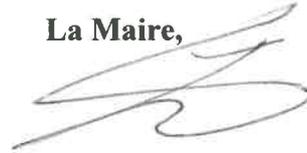


Maxime GAILLAC



Pour extrait conforme,

La Maire,



Christine TEULIER